Le Don d'Organes & de Tissus



JOURNÉE NATIONALE DE <u>**RÉFLEXION**</u> SUR LE DON D'ORGANES & DE TISSUS ET DE <u>**RECONNAISSANCE**</u> AUX DONNEURS.

- 22 juin 2023 -





Coordination Hospitalière des Prélèvements d'Organes et de Tissus du Centre Hospitalier de Guéret.

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- > Introduction
- > Le don : activité
 - En France
 - En Nouvelle Aquitaine
 - Au Centre Hospitalier de Guéret
- Objectif 2023 au Centre Hospitalier de Guéret
- Comment donner?
 - Les organes
 - Les tissus
 - Points à retenir
- Quand donner?
 - Rappel de la loi
 - Le don vivant
 - Le don après le décès
- Qui bénéficie des dons ?
 - Greffes d'organes
 - Greffes de tissus
- Le Centre Hospitalier de Guéret face aux dons.
- ➤ Bilan des activités menées en 2022
- Coordonnées de la CHPOT

Introduction

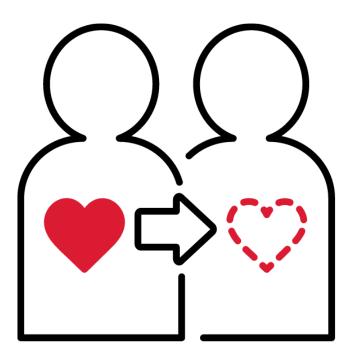
Etre dans l'attente ou être le donneur d'un organe/tissu, c'est l'affaire de tous.

Mais être DONNEUR est le point commun de tous les individus.

La journée du don d'organes et de tissus, entouré de personnes connaissant le sujet, est le moment idéal pour se positionner sur le sujet.

Nous invitons tout le monde à se mobiliser et à nous rejoindre dans cette démarche de positionnement.

Et si cette journée était le commencement d'une nouvelle réflexion pour chacun d'entre nous ?



Le don: activité

En France:

Environ 6000 greffes par an



Au 1er janvier 2023 : 10810 personnes en attente d'une greffe

Environ 700 personnes par an décèdent en attendant une greffe

1/3 de refus de prélèvement

L'année 2022 a été marquée à nouveau par l'épidémie de Covid-19 sur le territoire national, mais aussi par le nombre très important de cas de grippes, de bronchiolites générant parfois de fortes tensions hospitalières.

Les chiffres de l'activité du prélèvement et de la greffe d'organes et des tissus publiés pour l'année 2022, annonce une reprise malgré le contexte actuel.

• Estimation d'au moins 5 494 greffes en 2022, soit 218 greffes de plus qu'en 2021.

Le niveau d'avant la crise du Covid-19 n'a pas encore été atteint, mais le rattrapage se poursuit dans un contexte qui n'est lui-même pas redevenu comme il était.

Les vies sauvées par une greffe d'organe en 2022 :

- 411 greffes de cœur
- 334 greffes de poumons et 8 greffes cardio-pulmonaires
- 1294 greffes de foie dont 22 grâce à un don du vivant
- 3376 greffes de rein dont 511 grâce à un don du vivant
- 71 greffes de pancréas
- 1 greffe intestinale

Les vies sauvées par une greffe de tissu :

- o En 2022, 6226 patients ont reçu une greffe de tissus dont :
- 310 grands brûlés ont reçu une greffe de peau
- 358 ont reçu une greffe d'artère et 353 ont reçu une greffe de veine
- 249 ont reçu une greffe de valves cardiaques
- 106 ont pu bénéficier d'une greffe d'os massifs
- 5957 ont reçu une greffe de cornée.

En Nouvelle-Aquitaine:

200 prélèvements et 450 greffes d'organes par an

17 établissements préleveurs et 3 établissements greffeurs

Le délai d'attente pour une greffe se compte en mois et parfois en années !!

Aujourd'hui 60000 personnes vivent en ayant une greffe

MAIS...

...encore des centaines de personnes meurent faute de greffe.

Au Centre Hospitalier de Guéret

Le Centre Hospitalier de Guéret n'est pas préleveur d'organe.

Il recense puis organise le transfert des donneurs vers les centres habilités les plus proches : Limoges et Brive.

- En 2022 : 2 transferts ont été réalisés aboutissant à 7 greffes : 2 Foies, 1 Poumon, 4 Reins.
- Depuis le début de l'année 2023, déjà 1 transfert a déjà été réalisé aboutissant à 3 greffes :
 1 Foie, 2 Reins.

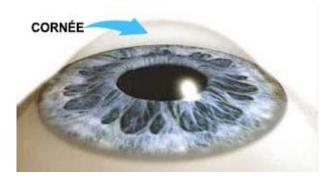
En revanche, depuis octobre 2012, le Centre Hospitalier de Guéret est habilité par l'Agence de Biomédecine à prélever des tissus sur personnes décédés. (Principalement des cornées : membrane transparente sur l'iris)

Bilan d'activité des prélèvements de cornées effectués sur le Centre Hospitalier de Guéret.

En 2020 : 70 cornées prélevées

En 2021 : 52 cornées prélevées

En 2022 : 49 cornées prélevées



Objectif 2023 du Centre Hospitalier de Guéret

Le prélèvement de tissus est certes beaucoup moins médiatique.

Néanmoins, beaucoup de personnes sont en attente de tissus dans le but d'améliorer leur qualité de vie.

A savoir:



Au centre hospitalier de Guéret les pratiques évoluent :

Les objectifs sont :

- Maintenir et augmenter le prélèvement de cornées.
 - Mettre en place le prélèvement d'épiderme.

(Procédure déjà validée)

• Finaliser et mettre en place le prélèvement de cœur pour valves avant la fin de l'année 2023.

(Procédure en cours de validation)

Quand donner?

QUAND « LA QUESTION DE DON D'ORGANE ET DE TISSUS » SE POSE DANS NOTRE VIE ?

Beaucoup de dons peuvent se faire de son vivant et à ce moment chaque personne est libre de décider pour lui-même.

Mais principalement, les dons se font quand nous sommes morts et bien évidemment il est trop tard pour exprimer notre avis.

Concernant les organes :

Le don d'organe peut se faire de son vivant (exemple : le rein, le foie) ...

...ou après UNE CERTAINE mort!

Elle porte un nom spécifique : « la mort encéphalique ».

Dans ce cas, le cerveau ne fonctionne plus, mais le reste du corps arrive à fonctionner grâce à des machines.

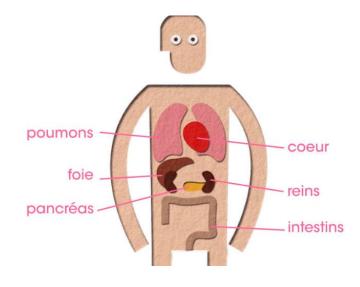
Mais on le sait tous, sans cerveau, on ne peut pas vivre d'où le terme « mort encéphalique ».

Elle ne représente que 1% des cas.

Les causes sont souvent les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) et des traumatismes crâniens après un accident...

A savoir: un seul donneur d'organe peut aider jusqu'à 6 personnes.

Les organes que l'on peut prélever :



Concernant les tissus :

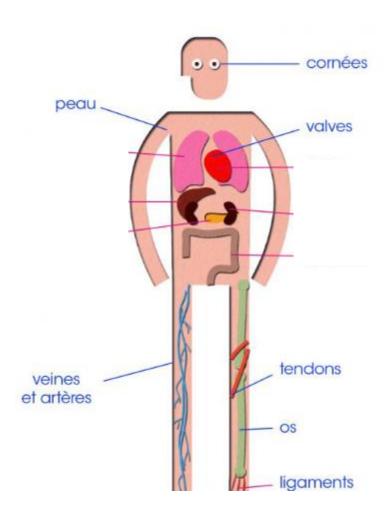
Beaucoup moins médiatiques, ils peuvent se faire de son vivant aussi (exemple : le sang, la moelle osseuse, les plaquettes, les ovocytes, les spermatozoïdes) ...

...mais aussi dans un laps de temps après LA MORT!

Effectivement, même étant mort nous pouvons aider des personnes et qui plus est un grand nombre.

A savoir: Un seul donneur de tissus décédé peut aider jusqu'à 20 personnes.

Les tissus les plus prélevés sont :



Ce qu'il faut savoir :

Après une mort encéphalique ou après une mort naturelle et ...

... Si le dossier médical de la personne défunte semble correct pour envisager le DON :



Comment donner?

Rappel de la loi :

Les trois grands principes énoncés par la loi de bioéthique en décembre 1976 sont :

- Le **consentement présumé** : tout défunt est donneur sauf s'il a exprimé son refus de son vivant. Cette opposition peut être inscrite au registre national des refus tenu par l'Agence de biomédecine.
- La **gratuité du don** : il s'agit d'un acte de générosité et de solidarité, toute rémunération en contrepartie est interdite.
- L'anonymat entre le donneur et le receveur : le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur, et réciproquement.

Le don vivant



Le don vivant ne peut bénéficier qu'à un malade proche.

Le donneur doit être majeur et remplir des conditions médicales très strictes.

Il doit exprimer son consentement libre et éclairé devant un représentant de l'état.

Ce consentement est révocable à tout moment jusqu'à l'opération.

Le don après le décès

Le don d'organes est possible à tout âge.

Pour que son choix soit entendu, bien compris et respecté de tous, mieux vaut le faire connaître en temps utile auprès de l'entourage, soit par écrit, soit par oral, pour clarifier la situation, pour les proches et pour l'équipe médicale.

Attention, la carte de donneur n'aura qu'une valeur indicative dans ces discussions.

Toute personne peut s'opposer au don de ses organes ou de ses tissus. C'est une liberté individuelle. La loi prévoit trois moyens pour exprimer son refus :

- L'inscription au **Registre national des refus** gérés par l'Agence de la biomédecine (confidentiel)
- Un **refus par écrit** daté et signé remis aux proches
- Un refus par oral retranscrit par les proches sur un écrit signé



Agence de Biomédecine

Registre National des Refus

1 av du Stade de France,

93 212 Saint Denis La Plaine cedex.

Qui bénéficie du don?

• Greffes d'organes :

C'est lorsqu'une personne vit avec un organe qui ne fonctionne plus et que la seule solution pour continuer de vivre est le remplacement de cet organe par un organe sain.

Greffes de cœur : pour soigner des personnes atteintes des malformations cardiaques, ...

Greffes de poumons : pour soigner des personnes atteintes de mucoviscidose, ...

Greffes de reins : pour soigner des personnes atteintes d'insuffisances rénales terminale, ...

Greffes de foie : pour soigner des personnes atteintes de maladies du foie, ...

Greffes d'intestins : pour soigner des personnes atteintes de maladies intestinales, ...

• Greffes de tissus :

Les greffes de tissus permettent de remplacer un tissu défaillant.

Greffes de **cornées** : pour redonner la vue au personnes malvoyantes, ...

Greffes d'épiderme : pour soigner les grands brûlés, ...

Greffes de valves cardiaques : pour soigner principalement des malformations chez les enfants...

Greffes d'os: pour reconstruire une anatomie permettant au patient de marcher à nouveau, ...

Greffes de veines ou artères : pour réaliser des pontages coronariens chez les personnes cardiaques, ...

Greffes de moelle osseuse : pour soigner des leucémies, ...

.

A savoir : La greffe la plus répandue est la greffe de cornée.

85% des greffes de cornées recouvrent la vue.

Le Centre Hospitalier de Guéret face aux dons

Présentation du service spécifique : la CHPOT

En plus simple, ça veut dire quoi ...

C'est une équipe qui...

- Met tout en œuvre afin de promouvoir l'activité de prélèvement de cornée et qui continue à faire évoluer ses pratiques/activités.
- Sensibilise, informe, forme les personnels du Centre Hospitalier ainsi que les étudiants infirmiers et aides-soignants ainsi que le grand public à l'occasion de la <u>Journée nationale</u> du don d'organe et de tissus, car...
 - ... le TAUX D'OPPOSITION est l'un des principaux leviers sur lequel nous devons agir pour renforcer cette activité de priorité nationale.

Il faut continuer à faire évoluer les mentalités, inciter chacun à en parler avec ses proches et à s'engager.

A ce jour elle est composée :

- Médecin coordinateur : Dr LAGGOUNE,
- Cadre Supérieur de Santé du pôle Réanimation/ Urgences/ cardiologie : Madame BAZIN,
- Cadre de Santé du service de Réanimation : Madame GIEVIS,
- ➤ Infirmières Coordinatrices : Madame PELEGE

Madame MANIGAULT (nouvelle arrivante)

- > Secrétaire Médicale : Madame GIROIX.
- Agent funéraire : Madame CHARIAL.

Ses missions dans le Centre Hospitalier de Guéret :

- Recenser les personnes en mort encéphalique pouvant donner leurs organes et prévoir un transfert vers un centre approprié aux prélèvements de dons d'organes.
- Recenser les personnes décédées pouvant donner leurs tissus, et effectuer les prélèvements sur le site même par les médecins ou personnes qualifiées.
- Accompagner et soutenir les familles.

Bilan des actions menées en 2022

Depuis l'année 2020, Le Centre Hospitalier de Guéret a fait appel aux étudiants des Métiers d'Art et de Design (DNMADE) de la Cité Scolaire Raymond Loewy de La Souterraine pour la réalisation d'une œuvre qui symboliserait le don, une œuvre qui interpelle et invite à la réflexion.

C'était aussi l'occasion de sensibiliser les plus jeunes à cet acte de générosité.

Ce projet avait été financé par le CH, le Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'ARS, l'Association Ouest Transplant.

Dans le contexte actuel de l'épidémie, le vernissage a pu seulement se faire le 22 juin 2022 dans le hall de l'hôpital.

Les œuvres réalisées feront l'objet d'une exposition itinérante en Nouvelle Aquitaine afin de s'adresser au plus grand nombre.

Actuellement, les trois tableaux sont exposés dans le hall du CH.



Coordonnées

L'équipe se tient à votre disposition pour tout renseignement, du lundi au vendredi de 08h00 à 15h15.

CAR C'EST UNE AFFAIRE DE TOUS LES JOURS!!



Coordination Hospitalière pour les Prélèvements d'Organes et de Tissus

Prélèvements de Cornées CHPOT

39 Avenue de la Sénatorerie BP 159 23011 GUERET Cedex

Téléphone : 05 55 51 87 35 Télécopie : 05 55 51 55 23 Messagerie : chpot@ch-gueret.fr



Points à retenir

- La greffe d'organe et de tissus **SAUVE** beaucoup de vie.
- Encore beaucoup de personnes sont en **ATTENTE**.
- OUI, à l'hôpital de Guéret nous PRELEVONS DES TISSUS acheminés dans des banques de tissus, en vue de futures greffes.
- Malgré la loi qui dit que toute personne est donneuse (si aucune inscription au RNR),
 UN ENTRETIEN auprès des familles est fait pour rechercher une éventuelle opposition aux prélèvements de la part du défunt.
- Cette étape met en avant un point important :
 - ... Le REFUS PAR NON CONNAISSANCE des souhaits du défunt.
- Il s'agit d'un sujet **très peu discuté** au sein même de la vie de famille et de la société.
- Notre SOUHAIT PREMIER, est que chaque personne se POSITIONNE sur le sujet.
- A ce jour, **le nombre de personnes déjà positionné est INFIME** et reste le frein principal à cette démarche de priorité nationale.

PARLEZ-EN ENTRE VOUS, CETTE SIMPLE ETAPE FERA AVANCER RADICALEMENT LE DON.